



Rupture de période d'essai à l'initiative de l'employeur

Par Marjo972

Bonjour,

Mon employeur met fin à ma période d'essai (CDI Proposé). J'ai été embauchée avec une période d'essai de 3 mois qui a été renouvelée une deuxième fois.

Ayant pris des 2 jours de congés+rtt sur le renouvellement de période d'essai et des RTT sur la première période d'essai. Mon employeur m'a annoncé que ma période d'essai est décalée. Est-ce qu'ils ont le droit? A quoi doit-je faire attention lors de la cession de ma période d'essai? Pouvez-vous m'aider svp?

Bonne journée

Par DIU1973

BONJOUR

C'est un peu confus pour moi...

Qu'entendez vous par "cession" de votre période d'essai ?

Par Marjo972

au terme de la période de la période d'essai, l'employeur m'a confirmé qu'il ne m'embauchera pas en Cdi. Il m'a annoncé cela environ 1 mois avant la fin de ma période d'essai.

Par ESP

Une lecture ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31896]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31896
[/url]

Par Marjo972

Merci beaucoup pour votre réponse. Et pour le décalage de la période d'essai, à cause de la prise de congés payés ou encore de RTT, qu'en est-il? ont-ils le droit? (l'employeur)

Bonne soirée

Par AGeorges

Bonsoir Marjo,

Oui, c'est la règle. Toute prise de congés ou de RTT entraîne la prolongation de la Période d'Essai. L'employeur ne peut pas vous 'essayer' quand vous n'êtes pas là, et l'inverse est vrai aussi.

Par Marjo972

Merci pour votre retour.

Bonne soirée